félicitations pour la ténacité avec laquelle il continue à saisir le Parlement et les Canadiens de situations semblables.

Je crois également que nous avons de la chance au Canada car actuellement, tout comme par le passé, il existe très peu de conflits d'intérêts du genre de ceux qui ont surgi aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le secrétaire parlementaire du premier ministre a énoncé avec compétence les incapacités légales qui existent par rapport au bill. Il s'est demandé si le bill, quand il parle des membres du Conseil privé, comprendrait tous les membres du Conseil privé ou seulement ceux qui sont membres du cabinet.

En feuilletant rapidement le compte rendu des années passées, un cas me frappe; c'est la controverse McCann qui a surgi en 1955. Les renseignements afférents se trouvent à la page 6320 du sixième volume du compte rendu de 1955. Je ne tire aucune conclusion de cette brève controverse qui concernait le ministre du Revenu national de l'époque et j'en parle simplement parce qu'elle se rapporte au point qu'a soulevé cet après-midi le secrétaire parlementaire.

Le premier ministre actuel et le chef de l'opposition du temps, M. Drew, interrogeaient le premier ministre de l'époque, M. St-Laurent, pour tâcher de savoir si le docteur McCann, alors ministre du Revenu national, avait obtenu certains renseignements concernant l'impôt en sa qualité de ministre ou à titre de directeur de la Guaranty Trust Company. M. St-Laurent n'a pas voulu répondre, en prétendant que l'affaire intéressait les privilèges du cabinet. Cependant, il a invité M. Drew, qui était membre du Conseil privé, à venir le voir, à titre confidentiel, et il lui fournirait le renseignement. M. Drew a refusé mais, d'après moi, ceci prouve bien que des renseignements intéressant le cabinet peuvent être mis à la portée d'autres membres du Conseil privé qui ne font pas partie du cabinet, ce qui donne plus de poids à l'opinion du secrétaire parlementaire, à savoir que la mesure à l'étude, si jamais elle était adoptée, devrait englober tous les membres du Conseil

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est six heures. J'ajouterai simplement qu'il n'existe aucune raison de donner une forme statutaire à cette idée pour le moment. Je crois que les Canadiens sont vraiment privilégiés, car il n'y a jamais eu de graves conflits d'intérêts parmi leurs hommes publics, du moins pas depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, comme la Chambre s'ajournera jeudi prochain, le leader de la Chambre peut-il nous dire ce que nous ferons, non seulement lundi, mais aussi pendant le reste de la semaine jusqu'au congé de Noël?

L'hon. M. Churchill: On peut très difficilement déterminer le programme de quatre jours quand on n'est pas fixé sur les réalisations éventuelles d'une seule journée. Bien entendu, nous terminerons l'examen des crédits provisoires afin que le gouvernement puisse faire face à ses obligations ordinaires. Nous aborderons ensuite le bill tendant à instituer l'Office national de développement économique. Il y a quelque temps, nous espérions pouvoir aussi liquider, avant le congé de Noël, le bill intéressant le Conseil national de la productivité. Il reste trois ou quatre questions de moindre envergure que la Chambre pourra peut-être examiner assez rapidement en temps opportun. Mais attendons à lundi soir pour voir quels progrès nous aurons faits.

L'hon. M. Chevrier: Le leader de la Chambre aurait-il l'obligeance de nous dire quels sont les bills de moindre envergure auxquels il songe?

L'hon. M. Churchill: Je pense à la mesure tendant à modifier la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et intéressant les universités, et à un bill de moindre importance sur les entreprises de traitement des eaux d'égout. Peut-être pourrons-nous mettre en délibération une mesure relative à l'exposition mondiale de Montréal. Nous pourrions étudier aussi un projet de loi qui vise à prolonger une ligne ferroviaire au Nouveau-Brunswick. Voilà des choses que la Chambre pourra peutêtre adopter avec célérité. J'aimerais aussi saisir la Chambre d'une autre question qu'on a mentionnée plus tôt: une proposition visant à modifier la façon d'étudier les bills de divorce au Parlement. Lundi, lorsque viendra l'heure consacrée aux bills d'intérêt privé, soit à cinq heures, je demanderai à la Chambre de consentir unanimement à accorder la priorité à ce projet de loi.

M. Knowles: Le leader de la Chambre veut bien dire mardi, n'est-ce pas?

L'hon. M. Churchill: Oui, à cinq heures mardi.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)